

Séquence 1 L'ordre seigneurial : la formation et la domination des campagnes

Activité : Étudier les obligations qui lient les paysans au seigneur

Document. Les devoirs des paysans de Verson

La Complainte des vilains de Verson est un texte datant du XIII^e siècle détaillant les corvées et droits seigneuriaux à la charge des paysans de Verson. Ce petit village dépendait du domaine de la Baronnie de Bretteville-sur-Odon, une ancienne seigneurie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, située près de Caen. Voici ce que les paysans devaient au seigneur :

« À la Saint-Jean¹, les paysans de Verson doivent faucher les prés puis rassembler le foin et le porter au manoir². Ensuite, ils doivent curer le canal. En août, ils doivent moissonner les blés du seigneur et les porter à sa grange. Leurs terres sont champartables. Ils chargent le **champart**³ en leur charrette, ils le portent à la grange du seigneur tandis que leur blé demeure au vent et à la pluie. Après vient le mois de septembre où il convient de fixer le porçage. Si le vilain a huit pourceaux, il en prendra les deux plus beaux et l'autre après sera au seigneur. Après ils pourront glaner⁴ dans les bois. Et après vient la Saint-Denis où les vilains sont tout étonnés qu'il leur faille encore payer le **cens**⁵. Après, ils doivent la **corvée**⁶, quand ils auront labouré la **réserve**, ils iront chercher le blé au grenier et devront le semer et herser. À Noël, ils doivent des poules. À Pâques, ils doivent de nouveau la corvée. Puis ils vont au **moulin** banal et le meunier prélèvera sa farine pour payer le droit de cuisson du pain. Ces **banalités**⁷ sont encore le pire. »

D'après la Complainte des vilains de Verson. XIII^e s.

1. Le 24 juin.

2. La maison du seigneur.

3. Un impôt en nature dû au seigneur. Il représente entre 1/12 et 1/6^e de la récolte.

4. Droit de conduire les porcs dans les bois du seigneur pour manger les glands.

5. La redevance que le paysan doit payer au seigneur pour avoir le droit d'exploiter une parcelle de terre (la censive ou la tenure) de la seigneurie.

6. Un travail obligatoire non payé.

7. L'obligation d'utiliser le moulin, le four et parfois le pressoir du seigneur contre le paiement d'une redevance en nature.

Répondre aux questions suivantes :

1. Par quel mot les paysans sont-ils le plus souvent désignés dans le document ? Quel est leur travail ?
2. À l'aide des mots soulignés dans le texte, complète le tableau ci-dessous :

Ce que le paysan doit au seigneur :	Les différentes parties de la seigneurie :
Le paysan paie en nature le et en argent le.....	pour la location de sa tenure
Le paysan doit faire des jours de.....	sur ladu seigneur
Le paysan doit moudre son blé audu seigneur, cuire son pain au four du seigneur, presser son raisin au pressoir du seigneur.	ce sont les

3. Sans regarder le tableau, rédige un texte de quatre ou cinq phrases qui explique en quoi les paysans sont soumis aux seigneurs.
Relève les mots soulignés dans le document puis utilise-les pour rédiger ton texte.